



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 mars 2019

Objet de la délibération

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS**

Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Claudine CORPART à Frédéric TOUSSAINT, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Xavier POUREAU à Stéphanie LETELLIER, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur FALQUERHO Thierry** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

N° 2019.03.026

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des besoins pérennes, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents de la ville et notamment pour tenir compte :

- De la mutation d'une secrétaire et d'un enseignant vers l'Etablissement Public de Coopération Culturelle
- Du niveau de qualification nécessaire à la fonction d'assistant communication qui peut être soit en catégorie C soit en catégorie B, et de la candidate retenue pour le poste, en créant un poste d'adjoint administratif en lieu et place de celui de rédacteur,
- Du départ en retraite de deux agents du service espaces verts environnement et de supprimer leurs postes d'adjoints techniques principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe ; les postes pour leurs remplaçants ont été créés lors de la délibération 13 décembre 2018
- Du remplacement anticipé d'une secrétaire administrative partant en retraite, d'où la création d'un poste adjoint administratif. Le poste libéré sera supprimé lors d'une délibération postérieure à sa date de départ effectif
- D'adapter un poste d'adjoint technique aux besoins, en créant un poste à temps incomplet de 28/35^{ème}
- Le passage réglementaire de la catégorie B à la catégorie A des Educateurs de Jeunes enfants

Le poste d'agent de maîtrise principal libéré par l'agent devenu technicien en charge de la direction adjointe du Centre technique municipal, est attribué au coordinateur restauration / entretien des locaux recruté par mutation et détenant déjà ce grade. Aucune modification ne sera donc apportée sur le tableau à ce titre.

L'ensemble des mouvements prévus est listé ci-après

Filière administrative

Filière / grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agents	Observation
Rédacteur	-	-1	Suppression poste communication
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	-	-1	Suppression : Mutation EPCC
Adjoint administratif	-	+2	Création poste communication Création poste COS/Communication : départ en retraite

Filière technique

Filière / grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agents	Observation
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	-	-2	Suppression : un départ en retraite et une prise de fonction agent de maitrise
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	-	-1	Suppression : Départ en retraite
Adjoint technique 28 /35 ^{ème}	-	+1	Création
Adjoint technique	-	-1	Suppression

Filière culturelle

Filière / grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agents	Observation
Assistant d'Ens. Art. Ppal 2 ^{ème} classe	-	-1	Suppression – mutation EPCC

Filière médico-sociale

Filière / grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'agents	Observation
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe, de catégorie B	-	-1	Suppression
Educateurs de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe de catégorie B		-1	Suppression
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe, de catégorie A	-	+1	Création
Educateurs de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe de catégorie A	-	+1	Création

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,
- Vu** l'avis favorable du comité technique du 1^{er} mars 2019
- Vu** l'avis favorable du Bureau municipal du 4 mars 2019
- Vu** l'avis favorable de la commission ressources du 11 mars 2019
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ ADOPTE les modifications de postes présentées dans le tableau des emplois permanents joint,
- ➔ ATTRIBUE aux agents concernés du régime indemnitaire correspondant à leur poste ou aux situations particulières ponctuelles (prise de responsabilités supérieures et / ou charge de travail en forte progression) au regard des critères adoptés.
- ➔ DIT QUE la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012

Délibération adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU